

**Conseil communal du lundi 24 février 2014 :**

**Point 21 : taxes sur les immeubles inoccupés**

Nous allons voter oui pour ce point mais ce n'est pas pour des raisons budgétaires comme vous semblez l'indiquer. Laisser des immeubles inoccupés, notamment en centre-ville donne l'image d'une ville qui n'est pas gérée. De plus, nous trouvons inacceptables que des propriétaires n'entretiennent pas leurs biens et les laissent à l'abandon. Votre décision devrait relever d'une vraie politique du logement et pas d'une simple logique budgétaire. A Bruxelles, une mesure similaire a permis de remettre en location 250 logements.

Philippe KRIESCHER  
Conseiller communal Ecolo de Verviers  
24/2/2014.

**CONSEIL COMMUNAL DU LUNDI 24 FEVRIER 2014****Motion du conseil communal de Verviers demandant la suppression de la mesure du gouvernement fédéral concernant l'exclusion des jeunes en allocations d'insertion**

Le groupe Ecolo du conseil communal de Verviers insiste pour que notre conseil demande au gouvernement fédéral la suppression de la mesure concernant l'exclusion des personnes en allocations d'insertion pour les six raisons suivantes :

1. Cette mesure préfère s'attaquer aux chômeurs plutôt qu'aux causes du chômage. Les jeunes ont besoin de travail pas d'une exclusion du système des allocations d'insertion.
2. Le gouvernement fédéral organise une régression importante de la protection sociale en faisant passer les travailleurs sans emploi du chômage au revenu d'intégration sociale. Il les fait passer d'un droit de sécurité sociale qui s'obtient sur la base de leur situation familiale (chef de famille, isolé et cohabitant) à un droit résiduaire où on ne tient plus uniquement compte de leur statut mais des revenus de leur famille. C'est d'ailleurs pour cela que les organisations syndicales font très clairement et très justement remarquer que les chômeurs cohabitants n'auront pas droit au CPAS.
3. Comme mandataires locaux d'une commune qui a un taux de chômage de 25 %, nous ne pouvons accepter une mesure qui nous frappera directement. Le coût financier de cette mesure pour notre CPAS, ce sera le paiement du RIS et des articles 60 supplémentaires qui ne relèvent pas directement de l'économie sociale mais aussi du personnel qu'il va falloir engager pour suivre toutes ces nouvelles personnes qui auparavant l'étaient conjointement par l'ONEM, le FOREM et les organismes de paiement des allocations de chômage. Il semblerait que l'Etat Fédéral a prévu un budget de 8 millions d'euros. Une telle somme, c'est manquer de respect aux mandataires locaux puisque les communes auront besoin d'un minimum de 54 millions d'euros par an pour couvrir cette mesure. L'Etat fédéral nous en rétrocede un maximum de 15%. Quelle générosité !!!
4. L'année 2015 sera catastrophique pour les CPAS car ce n'est pas seulement les 17.000 chômeurs au taux chef de famille et isolés qui viendront frapper aux portes des CPAS wallons, c'est une grande partie des 32.000 chômeurs wallons. Les personnes qui ont actuellement le taux cohabitant viendront évidemment aussi frapper aux portes des CPAS car la majorité d'entre eux ne savent même pas que le RIS est un droit résiduaire et les assistants sociaux n'auront pas d'autres choix que d'instruire les dossiers. Il faut savoir que c'est une obligation légale d'enregistrer une demande de RIS même quand on sait déjà à l'avance que la personne n'y aura pas droit. Sans oublier tous les recours que nous allons avoir au tribunal du travail concernant les personnes qui légitimement considéreront que puisqu'ils avaient droit

au chômage, ils auront aussi droit au RIS. Et, n'oublions pas non plus dans l'avenir, l'augmentation considérable des dossiers de médiation de dettes que nous allons avoir pour les ménages qui auront perdu le chômage cohabitant du conjoint.

5. Il y aura 32.000 chômeurs wallons sur un total de 50.000 exclus. Cette mesure fait donc sous-entendre que les wallons seraient moins courageux que le reste des belges. C'est inacceptable et ça alimente le discours raciste anti wallon que nous ne pouvons, pour notre part, pas cautionner.
6. Elle va principalement toucher les femmes ce qui est absurde. Les femmes ne sont pas moins disponibles que les hommes sur le marché du travail. Le Président du CPAS de Verviers parle de 70 % des exclus. Pour la catégorie chef de famille, c'est 80 %. Avec cette mesure, notre gouvernement fédéral s'en prend donc surtout aux mères de famille wallonnes en famille monoparentale...

Nous serions très déçus que l'ensemble du conseil communal ne nous suive pas dans notre démarche et nous espérons au moins si ce n'est pas le cas, que vous avez déjà signalé à l'Etat Fédéral que vous faites vôtre la motion de l'Union des Villes et des Communes intitulée «Pour des nouvelles mesures sociales» qui reprend entre autre une ancienne et encore actuelle revendication du parti Ecolo de financer le revenu d'intégration sociale à 90 % par l'Etat Fédéral. L'Union des Villes et des communes ajoute également la prise en charge totale des frais de personnel inhérents à cette mesure. Le gouvernement fédéral accepterait la motion de l'Union des Villes et des Communes qu'elle serait déjà moins suspecte de réaliser un simple transfert de caisse de la sécurité sociale fédérale vers les communes.

Je vous remercie pour votre attention.

Philippe Kriescher  
Conseiller communal Ecolo de Verviers  
18/2/2014.

**Projet de délibération :**

Considérant que :

1. La mesure concernant l'exclusion des chômeurs en allocation d'insertion préfère s'attaquer aux chômeurs plutôt qu'aux causes du chômage, que les jeunes ont besoin de travail et pas d'une exclusion du système des allocations d'insertion.
2. Le gouvernement fédéral organise une régression importante de la protection sociale en faisant passer les travailleurs sans emploi du chômage au revenu d'intégration sociale. Il les fait passer d'un droit de sécurité sociale qui s'obtient sur la base de leur situation familiale (chef de famille, isolé et cohabitant) à un droit résiduaire où on ne tient plus uniquement compte de leur statut mais des revenus de leur famille. C'est d'ailleurs pour cela que les organisations syndicales font très clairement et très justement remarquer que les chômeurs cohabitants n'auront pas droit au CPAS.
3. Comme mandataires locaux d'une commune qui a un taux de chômage de 25 %, nous ne pouvons accepter une mesure qui nous frappera directement. Le coût financier de cette mesure pour notre CPAS, ce sera le paiement des RIS et des articles 60 supplémentaires qui ne relèvent pas directement de l'économie sociale mais aussi du personnel qu'il va falloir engager pour suivre toutes ces nouvelles personnes qui auparavant l'étaient conjointement par l'ONEM, le FOREM et les organismes de paiement des allocations de chômage. Il semblerait que l'Etat Fédéral a prévu un budget de 8 millions d'euros. Une telle somme, c'est manquer de respect aux mandataires locaux puisque les communes auront besoin d'un minimum de 54 millions d'euros par an pour couvrir cette mesure. L'Etat fédéral nous en rétrocede un maximum de 15%.
4. L'année 2015 sera catastrophique pour les CPAS car ce n'est pas seulement les 17.000 chômeurs au taux chef de famille et isolés qui viendront frapper aux portes des CPAS wallons, c'est une grande partie des 32.000 chômeurs wallons. Les personnes qui ont actuellement le taux cohabitant viendront évidemment aussi frapper aux portes des CPAS car la majorité d'entre eux ne savent même pas que le RIS est un droit résiduaire et les assistants sociaux n'auront pas d'autres choix que d'instruire les dossiers. Il faut savoir que c'est une obligation légale d'enregistrer une demande de RIS même quand on sait déjà à l'avance que la personne n'y aura pas droit. Sans oublier tous les recours que les CPAS vont avoir au tribunal du travail concernant les personnes qui légitimement considéreront que puisqu'ils avaient droit au chômage, ils auront aussi droit au RIS. Et, n'oublions pas non plus dans l'avenir,

l'augmentation considérable des dossiers de médiation de dettes que nous allons avoir pour les ménages qui auront perdu le chômage cohabitant du conjoint.

5. Il y aura 32.000 chômeurs wallons sur un total de 50.000 exclus. Cette mesure fait donc sous-entendre que les wallons seraient moins courageux que le reste des belges. C'est inacceptable et ça alimente le discours raciste anti wallon que nous ne pouvons, pour notre part, pas cautionner.
6. Elle va principalement toucher les femmes ce qui est absurde. Les femmes ne sont pas moins disponibles que les hommes sur le marché du travail. Le Président du CPAS de Verviers parle de 70 % des exclus. Pour la catégorie chef de famille, c'est 80 %. Avec cette mesure, notre gouvernement fédéral s'en prend donc surtout aux mères de famille wallonnes en famille monoparentale...

Le conseil communal de la Ville de Verviers réuni en séance le lundi 24 février 2014 demande au gouvernement fédéral de supprimer la mesure concernant l'exclusion des chômeurs en allocation d'insertion à partir du 1/1/2015.

La motion a été votée par OUI NON ABST

Réforme du chômage

Réponse aux groupes Ecolo et PS

---

La réforme du chômage est un sujet d'actualité et ô combien brûlant, tant le feu est attisé par les positions idéologiques des uns et la perspective du 25 mai pour les autres sur fond de sondages.

Puis-je vous inviter à moins d'hypocrisie, plus de franchise et de réalisme.

Beaucoup de réalisme même, de sens des responsabilités, d'optimisme.

Il faut prendre la pleine mesure des réformes nécessaires.

Il ne sert à rien de céder à la panique par rapport aux chiffres mais il faut garder la tête froide.

Certes toutes les corrections ultérieures de ladite réforme du chômage seront les bienvenues si elles ne dénaturent pas l'esprit de la réforme. Mais elles seront marginales. Nous devons le savoir et le comprendre.

Certes toutes les compensations seront les bienvenues si elles ne conduisent pas à de nouveaux déséquilibres.

Chacun doit en effet prendre la pleine mesure du contexte de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat et ce n'est pas celui qui la mise sur les rails et qui siège dans notre Haute Assemblée qui me démentira.

Le PS ne peut pas vanter les mérites d'un super Elio, sauveur de l'Etat fédéral et faire croire que cette réforme du chômage, comme l'ensemble des réformes qui conduisent à court terme, les Régions à devoir assumer seules certaines compétences avec moins de moyens, se serait faite sans son aval et sans l'aval de tous les parlementaires socialistes. La campagne électorale qui débute n'excuse pas tout et ne permet pas de dire n'importe quoi.

Ecolo, quant à lui, ne participe pas au gouvernement fédéral mais il a apporté son soutien à ladite réforme de l'Etat. Il n'est donc pas mieux placé pour remettre en question un de ses corollaires ou de ses préalables, qu'est la réforme du chômage.

**C'est, par conséquent, tous ensemble que nous devons faire en sorte que cette réforme soit une opportunité pour le plus grand nombre de ceux qu'elle concerne.**

En effet, ceux-ci, probablement quelques centaines de concitoyens, bénéficieront de l'approche multidimensionnelle assurée par la seule action sociale publique, sauf à priver notre CPAS des moyens indispensables à leur accueil et à leur accompagnement vers une meilleure formation en termes de savoir, de savoir faire et de savoir être. Ce que je n'ose pas imaginer un seul instant.

Il est important ici de rappeler que tout bénéficiaire du RI ou aide équivalente est demandeur d'emploi par définition. Mais il est très souvent bien loin de bénéficier du suivi approprié, notamment par le Forem.

Grâce à l'approche multidimensionnelle développée dans le cadre de l'Action Sociale, l'accompagnement de plus grand nombre peut donc être une opportunité pour celui-ci, une chance de rebondir et d'entrer enfin dans la vie active. Nous voulons y croire.

Des moyens sont nécessaires pour assurer et renforcer cet accompagnement. Ils sont prévus au budget 2014 avec pas moins de 600.000 €. Ceux-ci ne peuvent pas être compris comme la quote-part du CPAS, donc de la Ville dans le RIS. Nous voulons absolument mettre en place une approche volontariste et éviter de tomber dans les travers du 'Plan Magnette' qui se contenterait de renvoyer les personnes concernées vers l'Onem en guise de solution.

D'autres moyens devront venir, peut-être du Fédéral; mais bien plus encore de la Région, désormais pleinement compétente en matière d'emploi.

C'est à ce niveau-là qu'il faut et faudra s'interroger sur le Forem, son rôle, son action, ses moyens et surtout ses résultats ! Son interaction et sa collaboration avec tous les autres acteurs et partenaires de la préformation, de la formation et de l'accompagnement au travail.

La réforme du chômage n'est pas le problème ou en tout cas est bien moins le problème que l'inefficience de la réponse actuelle au faible niveau de qualification d'un trop grand nombre de demandeurs d'emplois.

Le problème c'est l'affectation des moyens dans une Wallonie et une communauté Wallonie-Bruxelles qui sera toujours plus responsable de son destin et qui ne pourra plus longtemps compter sur des transferts internes.

Le problème est tout aussi fondamentalement :

- le coût du travail ;
- le faible niveau de formation, en particulier des demandeurs d'emploi verviétois ;
- l'obligation scolaire et ses effets pervers ;
- les freins à l'emploi.

Plutôt que proposer ces motions, vous devriez unir vos efforts aux nôtres et plaider pour trouver des solutions aux vrais problèmes.

Ceci dit si vous souhaitez malgré tout écrire au Premier ministre, je vous livre un projet de lettre plus personnalisée :

Lettre à Elio :

« Cher Elio, mes amis et moi à Verviers ne sommes pas très satisfaits de ce que tu fais à Bruxelles. C'est pourquoi nous te faisons cette lettre pour que tu expliques à Monica que la réforme du chômage a pour effet que le peuple de gauche se tourne toujours plus vers d'autres camarades, ceux du PTB Go et que cela peut nous être préjudiciable car, comme tu le sais probablement, il y a des élections le 25 mai et que cela risque de nous faire perdre des voix. En plus le MR et le cdH, eux, disent qu'ils vont bien s'occuper des gens concernés par la réforme. Nous serons alors sans voix.....

PS : j'en profite pour te dire que tu as vraiment un beau dos ....mais les camarades que je croise sur le marché me disent qu'un premier ministre socialiste, cela a bon dos ! »

**MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE SOCIALISTE AU CONSEIL COMMUNAL DU 24 FEVRIER 2014****Projet de courrier à adresser au Gouvernement Fédéral et Présidents de parti**

Les perspectives financières du CPAS de Verviers ont été profondément bouleversées par les récentes décisions fédérales en matière d'allocations de chômage.

En effet, la nouvelle législation en matière d'allocations de chômage s'apprête à produire ses multiples effets, sur les allocataires sociaux d'une part et sur les pouvoirs locaux d'autre part.

La FGTB de Verviers nous a transmis ses projections statistiques relatives à l'évolution prévisible du nombre de bénéficiaires du Revenu d'intégration sociale à l'échéance 2015. Pour les finances du CPAS de Verviers comme pour celles de nombreuses autres communes de notre arrondissement, ces projections sont particulièrement inquiétantes.

A cet égard, le Conseil communal de Verviers salue comme un pas dans la bonne direction l'engagement du Gouvernement actuel à compenser intégralement ces surcoûts à travers la loi-programme du 26/12/2013 et l'inscription, pour les années 2012 à 2014, d'une somme de 18 millions d'euros au budget de cette année.

Le Conseil communal de Verviers attend du Gouvernement qu'il veille à la parfaite application de la loi, qu'il amplifie ses efforts en ce sens et qu'il assure un calcul des compensations qui corresponde parfaitement aux charges supportées par les CPAS : en aucun cas, les pouvoirs locaux ne devront assumer les conséquences financières de cette réforme.

Par ailleurs, le Conseil communal de Verviers demande à ce Gouvernement comme au prochain de faire le nécessaire pour compenser l'effet sur les finances des CPAS des exclusions temporaires ou définitives du chômage en suite du contrôle de disponibilité mis en place en 2004 dont l'impact est estimé par la fédération des CPAS à 54 millions d'euros pour 2012 en Wallonie. Ce n'est pas le cas actuellement.

Outre l'impact financier sur les pouvoirs locaux, il est à redouter une précarisation inquiétante de la situation de nombreuses personnes déjà en difficulté, en particulier des femmes isolées avec enfants, des travailleurs à temps partiel, ce qui est particulièrement inacceptable.

En cette période de crise économique, les emplois sont plus souvent détruits que créés. Le Conseil communal de Verviers demande dès lors que la législation en matière d'allocations de chômage fasse l'objet d'une révision fondamentale et d'adaptations significatives et ambitieuses permettant d'en éliminer les effets négatifs sur des personnes déjà fragilisées par un contexte économique négatif tant pour l'investissement que pour la création d'emplois privés ou publics. Le Conseil communal de Verviers souhaite également que soient considérablement renforcés les moyens des CPAS en matière de réinsertion professionnelle.

Veillez agréer, Monsieur/Madame TITRE, l'expression de notre plus haute considération.



Muriel Tagnion, Claude Desama, Jean-François Istasse, Malik Ben Achour, Hasan Aydin, Didier Nyssen, Robert Botterman, Sophie Lambert, Duygu Celik, Said Naji, Eric Mestrez, Abdel El Abadi ,

L'ensemble des élus socialistes propose ce lundi 24 février 2014 au conseil communal d'approuver et de soutenir ce courrier auprès des autorités compétentes.

Verviers, le 12/02/2014

INTERVENTION  
CONSEIL COMMUNAL DU 24.02.14

---

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Monsieur le Directeur Général,

Cher(e)s collègues,

Je voudrais aujourd'hui attirer votre attention sur la situation de notre marché hebdomadaire. Comme la plupart des secteurs commerciaux, il est également touché par la crise, bien plus que d'autres marchés.

Si vous avez l'occasion de vous y promener de temps en temps, vous remarquerez que, à l'instar de ce qui se passe en centre-ville, les commerçants de qualité désertent de plus en plus les lieux et les « bons » clients suivent le même mouvement. Les travaux sur la place du marché n'arrangent rien ...

Il est dès lors crucial aujourd'hui de s'attaquer au problème.

C'est pourquoi, je voudrais profiter de l'inauguration de la nouvelle Place, annoncée dans le courant du mois de septembre, avec pour corollaire la réinstallation des ambulants autour de l'Hotel de Ville pour proposer un règlement communal propre au marché de Verviers.

En effet, nous ne possédons pas de réglementation propre à notre ville et il est indispensable pour faire fonctionner et prospérer un marché de cette ampleur de faire respecter quelques règles.

Voici quelques propositions :

Instaurer :

- Un abonnement mensuel avec paiement anticipé sur le compte bancaire de la ville. Le placier n'aurait plus à encaisser les redevances des abonnés et pourrait ainsi se concentrer sur la qualité du marché, son contrôle et sa bonne gestion.
- La gratuité des 3 premiers mois de l'année (ou de la période hivernale) pour les commerçants présents 80% du temps de l'année précédente. Cela incitera les abonnés à être réguliers et aidera à garder un marché accueillant les mois d'hiver.

- Des quotas, pour éviter un surnombre de certains produits et diversifier l'offre de manière intelligente en favorisant les marchands de qualité
- Une limitation du métrage. Certaines échoppes atteignent jusqu'à 30 mètres d'étalage des mêmes produits !
- Un tirage au sort pour la distribution des places vacantes.
- L'obligation de la présence du titulaire de la carte patronale lorsqu'il s'agit d'un volant.

Je proposerais aussi de :

- Vérifier régulièrement les documents des commerçants (carte électronique, aidants, AFSCA,...)
- Veiller à l'alignement des stands pour assurer le passage suffisant et obligatoire des véhicules d'urgence.
- Contrôler plus rigoureusement la remise des places entre marchands.

Voilà quelques exemples de règles que je propose au nom du MR et qu'il est, à mes yeux, indispensable d'instaurer pour éviter que notre marché ne se meurt toujours plus.

Dans la lignée des politiques de relance économique et de redynamisation de notre ville que nous menons, une attention particulière doit aussi être accordée au marché de Verviers, véritable institution à restaurer et rétablir.

Notre marché doit clairement contribuer à améliorer l'attractivité de notre ville, il doit devenir un lieu de rendez-vous de qualité. Incontournable par son ambiance et la qualité de son offre plus que sa quantité.

Je vous remercie pour l'attention que vous voudrez bien porter à ces propositions et je formule le vœu, au nom du MR, que lorsqu'il sera réinstallé comme il se doit, autour de notre Hotel de Ville, il le soit sur base d'un règlement adopté unanimement par notre conseil.

Je me tiens bien sûr à la disposition du Collège et de ses membres plus particulièrement concernés.

Je vous remercie.

Julie SCHROUBEN

## Réponse à l'intervention de Madame la Conseillère SCHROUBEN

Verviers, le 24 février 2014

Madame la Présidente,

Cher(e)s Collègues,

Madame la Conseillère,

Votre question tombe à point.

Le commerce de détail, qu'il concerne les points de vente fixes ou les commerces ambulants, est soumis à des évolutions permanentes telles que les évolutions démographiques, les changements en matière de dépenses des ménages, les changements en termes de mobilité ou encore les transformations des espaces publics communaux tel que les travaux de la place du marché qui apporteront, in fine, une plus value substantielle pour Verviers et évidemment pour les vendeurs ambulants.

Vous le savez, notre majorité a entrepris des réformes importantes en vue de faire évoluer positivement le contexte communal. Le quartier de la vieille ville n'y échappe pas ; il fait l'objet d'un volontarisme politique important et nécessaire. Pour ne citer que le portefeuille FEDER en préparation sur cette zone, le RCU partiel vieille ville lancé début de l'année dernière et pour lequel j'espère très bientôt pouvoir présenter une proposition au collège et enfin la déminéralisation de la rue des Raines qui est reprise au PIC, sans citer évidemment la place du marché. Notre marché en profitera, c'est certain !

Bien conscient des attentes des commerçants ambulants et afin d'avancer dans le bon sens, ce mardi 18 février, j'ai précisément rencontré les commerçants ambulants. Je suis d'ailleurs très heureux que vous ayez eu l'occasion d'y participer car comme vous venez de le montrer ce soir. Votre expertise en ce domaine sera bienvenue. Cette rencontre était voulue de très longue date ; elle fut très constructive et très positive et permis de dégager des pistes d'amélioration.

Comme vous l'indiquez, notre marché est aujourd'hui organisé par un règlement qui nécessiterait des modifications afin qu'il soit davantage en phase avec le contexte verviétois actuel. Adopté en 1996 et modifié très légèrement en 2004. Ce n'est plus d'un toilettage qu'il a besoin mais d'une refonte totale. Il est impératif et impérieux de mieux organiser et de mieux réguler notre marché.

Ainsi, de manière à avancer concrètement, je vous propose de procéder de la manière suivante: le service des Affaires économiques de la Ville pilotera une « Commission marché ».

La Commission regroupera les acteurs suivants : le service des affaires économique de la Ville, le service PASCAE, des représentants des commerçants ambulants, la gestion du centre ville et l'Union des classes moyennes. Ainsi, tous ces experts, tous ces acteurs de terrain, se chargeront d'étudier la situation actuelle du commerce ambulant verviétois et réaliseront un rapport au Collège communal avec des pistes d'amélioration. Je compte pour

la commission de 3 mois de travail. Il est bien entendu que la commission devra se saisir des sujets que vous avancez, car ils sont très pertinents.

Par exemple, je pense que des quotas peuvent relever le marché, nous devons l'envisager, mais quels critères objectifs, comme l'appliquer, aux volants, et aux abonnés, dans quels secteurs et dans quelles proportions? Le tirage au sort pour les places vacantes ou une réorganisation du marché en fonction des produits? Nous voulons que toutes ces mesures soient concertées avec les premiers concernés, à savoir les commerçants ambulants.

Par la suite, sur base de ce travail, je proposerai au Collège un nouveau règlement pour niveler par le haut la qualité de notre marché.

Je vous remercie,

Benoît PITANCE

Echevin du Développement

économique et territorial

Conseil communal du 24-2-14Question orale à Jean-Marie LegrosL'information relative au chantier Chapuis-Jardon

En effet, ce lundi s'ouvrait un chantier important en plein cœur de l'hyper-centre. L'objet de ce chantier est la mise en semi-piétonnier des rues Chapuis et Jardon. L'Echevin Lègros l'a rappelé très justement dans la presse : il s'agit de la concrétisation pure et simple d'un projet ficelé sous la précédente majorité et pour lequel Hasan Aydin, Echevin de Travaux, et moi-même, Echevin de la Mobilité, avons sollicité et obtenu des subsides dans le cadre des Crédits d'impulsion de la Région Wallonne. Notre objectif était clair : continuer à moderniser le centre-ville ; ajouter une pièce supplémentaire au dispositif piétonnier ; augmenter la convivialité dans l'hyper-centre.

Jusqu'à là, que du positif ! Sauf que, au début de la semaine qui précède l'ouverture du chantier, les commerçants ont appris par hasard sa programmation. Les commerçants (ne parlons même pas des riverains) n'étaient même pas informés ! Ni de la nature exacte du projet, ni de son ampleur, ni de sa durée, ni de son phasage... Rien ! Que dalle ! Nada ! L'association des commerçants fait part au Bourgmestre de son désarroi lors d'une réunion tenue en son cabinet. Dans la panique, quelques éléments d'informations apparaissent alors sur le site internet de la Ville, comme pour se donner bonne conscience, et une réunion est convoquée dans l'urgence (c'est-à-dire n'importe comment) le lundi matin. Oui ! le jour de l'ouverture du chantier !

Franchement Monsieur Legros... C'est n'importe quoi... Comment voulez-vous que les commerçants se sentent respectés, considérés, entendus ?

Et encore une fois, je ne parle même pas des riverains... Eux non plus : pas informés !

Le conservatoire et ses centaines d'élèves ? Pas informés non plus !

Et donc en résumé, on a un chantier de 4 mois en plein hyper-centre, avec des rues bloquées pendant des semaines : soit vous vous dites qu'il n'aura pas d'impacts sur le reste de la ville et vous êtes une sorte d'imbécile heureux ; soit vous vous dites que les acteurs qui font vivre la ville tous les jours n'auront qu'à s'adapter sur le tas et dans ce cas vous êtes une sorte d'inconscient criminel fossoyeur du centre-ville

Monsieur Legros, si c'est trop compliqué d'informer les commerçants, si ça vous fatigue de les inviter à une séance d'information... vous pouvez juste vous contenter d'informer Verviers Ambitions qui est, je vous le rappelle, l'interface entre la Ville et les commerçants... Le gestionnaire centre-ville vous l'a demandé spécifiquement sur ce chantier à plusieurs reprises. Mais même ça c'est manifestement trop !!

Monsieur Legros, qu'est-ce qui se passe ? Comment pouvons-nous expliquer à nos concitoyens un tel dilettantisme ? Honnêtement... M. Legros, personne ne vous oblige à être Echevin. Si vous n'avez plus l'envie, si vous n'avez pas ce feu sacré qui doit nous motiver à mouiller notre chemise, il faut

vous sentir libre d'arrêter... Vous allez encore pleurnicher dans la presse en disant que je frappe en-dessous de la ceinture alors que moi, je me soucie simplement de votre bien-être et, plus encore, de celui de ma ville...

Bon redevenons sérieux : personne ne contestera que cette manière d'agir est intolérable et indigne d'une ville comme la nôtre. Répondre à la critique, comme vous l'avez fait, en disant que dorénavant la gestionnaire centre-ville n'aura qu'à passer une fois par mois pour s'informer des projets en cours, c'est juste ajouter du mépris à l'incompétence, de la condescendance à la non-gestion ! Quand je pense au temps qu'Hasan Aydin et moi avons passé à faire circuler l'info et à cultiver la transparence et la communication lors du chantier Brou-Harmonie-Pont St Laurent, je me dis que le modèle existe et qu'il faudrait simplement y revenir. Sans quoi le chantier de City Mall se passera dans les pires conditions, avec les pires conséquences pour l'ensemble du centre-ville !

Et donc, puisque vous me reprochez de ne pas être suffisamment constructif, voici une proposition simple à comprendre, facile à mettre en place, efficace sur le terrain et qui ne coûte pas un centime de plus sinon le temps que vous daignerez y consacrer.

Nous vous demandons de mettre sur pieds, sans autres délais, une **cellule permanente d'information et de concertation relative aux travaux dans le centre-ville**. Cette cellule devra rassembler les représentants du service des Travaux de la Ville et son Echevin, les représentants du service des Affaires Economiques et son Echevin, les représentants des entrepreneurs concernés, Verviers Ambitions et les représentants des commerçants ainsi que les riverains immédiats de la zone concernée. Elle se réunira systématiquement 15 jours avant le lancement effectif de tout chantier relativement perturbant.

La mise en place de cette cellule constituerait une belle manière de siffler la fin à la récréation et de vous racheter un peu de crédibilité...

Chers collègues, vous venez d'entendre une communication destinée à notre haute assemblée mais il me paraît qu'elle s'adresse plus à une basse cour et ce n'est pas nous faire honneur.

Ma première réaction est irritée mais je me dis : « la bave ... » vous pouvez vous-même compléter le dicton.

Ma deuxième réaction est amusée en lisant le 8<sup>ème</sup> paragraphe : le conseiller Ben Achour serait il institutrice maternelle ?

Ma troisième réaction est plus réaliste : Quand le conseiller Ben Achour écrit : « monsieur legros apprenez votre métier », je voudrais lui dire qu'à l'époque où il buvait encore son biberon et faisait dans ses langes, j'avais déjà exercé plusieurs métiers à la satisfaction de mes employeurs ... et moi je n'étais pas un apparatchik.

Ma quatrième réaction est encore plus évidente : Quand le conseiller Ben Achour écrit : « il faut vous sentir libre d'arrêter » je me dois de l'informer que même si j'arrêtais, la place ne lui reviendrait pas.

Sur le fond maintenant, le 5 février j'ai signé l'ordre de commencer les travaux le 17 mars et le mercredi 12 février s'est tenue une réunion rassemblant les services, l'entrepreneur et les impétrants.

Les impétrants nous ont alors informés que, compte tenu des conditions climatiques favorables, ils commenceraient leurs travaux le 17 février.

Dès lors, le jeudi 13 février à 10h toutes les informations chantier et mobilité étaient mises en ligne et une réunion tout à fait cordiale s'est tenue le 17 en présence de la gestion centre ville et des commerçants. Ces derniers ont posés des questions auxquelles il fut répondu et des informations ont été apportées.

Nous n'avons pas attendu vos suggestions pour convenir avec les différents services d'une rencontre destinée à élaborer une procédure de communication que vous auriez pu mettre en place quand vous étiez à la manœuvre.